Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260209-2026013-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 09 février 2026

Date de la convocation : 03 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.
PRESENTS (19) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, M HAGGAN, Mme BILLARD, M CHEMIN, adjoints, M JAN, Mme FRIOT, M LEBRUN, Mme TRIBOULT, Mme COSSAIS, M SAUREL, Mme THO, M DAVID, M SALMON, M LLAVORI, M LUCAS, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (10) : Mme BASLÉ, Mme MAIGNOT, M COLLONGE, M CADIOU, Mme PFEIFFER, Mme GARANDEAU, M DEIN, M MACE, Mme RACHEDI, M NOURRY, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (2) : Mme BASLÉ a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.
Mme MAIGNOT a donné procuration à M CHEMIN.

Mme LECOQ a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.013 Subventions aux associations et aux établissements publics 2026 - Attributions
Elu en charge du rapport : M Chemin

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;
- **VU** le budget primitif 2026 de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- **VU** la délibération n°2024.138 du 16 décembre 2024 approuvant une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande et l'association CLIC Alli'âges ;
- **VU** l'avis favorable du Comité de pilotage pour l'arbitrage des demandes de subventions aux associations en date du 04 décembre 2025 ;
- **VU** l'avis favorable de la Commission Animation Vie Locale en date du 03 février 2026 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Mickaël Chemin, Adjoint à la Vie associative ;
- **CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations et aux établissements publics pour l'année 2026.

Monsieur Simon ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260209-2026013-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : R. LLAVORI) :

- **Décide d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations pour un montant total de 548 738,29 €, à inscrire sur le compte 65748 du budget principal de la Ville, conformément au détail présenté précédemment et réparti de la manière suivante :**
  - **21 681 € pour les associations non sportives ;**
  - **42 700 € pour les associations sportives ;**
  - **318 065 € pour le Centre de la Lande ;**
  - **150 500 € pour l'Office Jacquolandin des Sports ;**
  - **5 892,29 € pour l'association Alli'âges conformément à la convention de partenariat approuvée par délibération n°2024.138 ;**
  - **9 900 € au titre de la provision pour subventions exceptionnelles aux associations.**
- **Accepte le versement d'une participation au Syndicat intercommunal « Ecole intercommunale de musique et de danse Jean Wiener » dont le montant est estimé à ce stade à 229 111,58 €, à inscrire sur le compte 657358 du budget principal de la Ville.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II	0
Quorum requis pour délibérer	15
Conseillers qui ne prennent pas part au vote	1
Conseillers présents lors du vote	18
Abstentions	1
Nombre de suffrages exprimés	19
Votes Pour	19
Contre	0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 9 février 2026

Marie DUCAMIN
Maire

Mairie de St Jacques de la Lande
Ille et Vilaine

Sylvie LECOQ
Secrétaire de séance

Mairie de St Jacques de la Lande
Ille et Vilaine

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :

Par le service affaires générales